

8^{es} Assises nationales du médecin coordonnateur en Ehpad

MÉDECINS COORDONNATEURS, L'ACTE II !

Suite aux annonces fortes de la secrétaire d'État aux Aînés, Nora Berra, lors des 7^{es} Assises, différents textes réglementaires confortent le médecin coordonnateur dans un véritable rôle de chef d'orchestre de la politique de soins en Ehpad. Zoom sur ses nouvelles prérogatives, ses nouvelles missions, ses nouvelles responsabilités.

8 & 9 novembre 2010

aux Salons
de l'Aveyron
à Paris 12^{ème}

8/11

9h00-10h00
Accueil petit déjeuner

10h00-12h00
Débat sur l'actualité
institutionnelle

- L'expérimentation médicaments : le bilan par Pierre NAVES et Muriel DAHAN, Igas
- UHR et Pasa : où en est-on ?
- Pathos : les coupes 2010, la réactualisation du modèle
- L'année 2010 vue par :
 - ✕ la Ffmaco-Ehpad
 - ✕ le SNGC

12h00-12h30
Le repérage des troubles
Alzheimer en
Ehpad par le Pr Bruno
DUBOIS, professeur de
neurologie à l'hôpital
Pitié-Salpêtrière

12h30-14h00
Déjeuner

14h00-16h00
La nouvelle vie des
médecins coordonnateurs !
Dix ans après l'émergence
des médecins coordonnateurs
au sein des Ehpad, le
gouvernement a décidé de
donner un sérieux coup de
pouce à leur légitimité. Tout

un arsenal réglementaire
encadre désormais l'activité
des médecins coordonnateurs
et ses relations avec les
autres professionnels.

✕ Avec notamment un reportage
vidéo de Jenane WAHBY,
journaliste à EHPATV.

✕ Grand témoin : Pr Anne-Sophie
RIGAUD, professeur à
l'université Paris V, chef
de service et responsable
de pôle à l'hôpital Broca

16h00-16h30
Pause

16h30-17h30
Comment faire vivre la
commission de coordination
gériatrique ?

L'une des principales innovations
est la création d'une
commission de coordination
gériatrique au sein de l'Ehpad,
présidée par le médecin coordonnateur.
À quoi sert-elle ?
Comment la mettre en place ?
De quoi y discuter ? Qui y
convier ? Quelle place pour le
directeur ?

17h30-18h00

La recherche en Ehpad,
c'est possible ! par le
Pr Yves Rolland, pôle gériatrique
du CHU de Toulouse

9/11

9h00-9h30
Accueil petit déjeuner

9h30-10h15
Comment négocier
son contrat de travail ?

Chaque médecin coordonnateur
a aujourd'hui un
contrat de travail. Mais il existe
désormais un contrat-type,
qui encadre les relations entre
le médecin et l'Ehpad. Comment
le négocier au mieux ?

10h15-11h15
Quel contrat pour les
intervenants libéraux ?

Chaque intervenant libéral
doit désormais signer
un contrat encadrant son
exercice dans l'Ehpad. Ce
contrat sera-t-il de nature à
pacifier les relations entre le
médecin coordonnateur et
ses collègues libéraux ?

11h15-11h45
Pause

11h45-12h45
Symposium Novartis :
Médicaments : quels
critères de choix pour
la liste préférentielle ?

L'intégration des médicaments
dans le forfait soins
des Ehpad, avec son corol-

laire, l'implication accrue du
médecin coordonnateur et
du pharmacien, change la
donne dans la politique
médicamenteuse des Ehpad.

12h45-14h00
Déjeuner

14h00-15h00
Le médecin coordonnateur,
chef de l'équipe soignante ?

C'est désormais écrit noir sur
blanc : le médecin coordonnateur
« assure l'encadrement de
l'équipe soignante ». Comment
concrétiser cela en pratique ?
Qu'est-ce que cette petite
phrase risque de changer dans
l'organisation interne ?

15h00-16h00
Pasa et UHR, en avant
toute !

Les Ehpad sont largement
encouragés à créer des
Pasa, et, dans une moindre
mesure, des UHR. Quelle
est la valeur ajoutée de ces
nouvelles unités Alzheimer ?
Comment concrètement les
mettre en place ?

16h00
Clôture des Assises



BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner par fax au 01 40 21 07 36 ou par courrier à EHPA Formation - 55 bis, rue de Lyon - 75012 Paris

- Je m'inscris aux 8^{es} Assises nationales du médecin coordonnateur en Ehpad qui auront lieu les 8 et 9 novembre 2010 aux salons de l'Aveyron à Paris 12^e, et adresse un chèque (ou un mandat administratif) d'un montant de **330 euros** à l'ordre de EHPA Formation, qui m'adressera la confirmation d'inscription et la facture correspondante (valant convention de formation). N° d'agrément au titre de la formation professionnelle : 11753424075

Formation de deux jours - 14h00
Conditions d'annulation sur demande

- Je souhaite également recevoir des « fiches congrès » SNCF (20 % de réduction). Quantité :
- Renseignements : Céline Gaonach - 01 40 21 72 11
celine.gaonach@ehpa.fr

Nom/prénom du participant

Mme M. Dr

Fonction :

E-mail :

Adresse de facturation

Nom de l'établissement :

Adresse :

Tél. : Fax :

E-mail :

i/06